

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice : 14

- présents : 11

- votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 19 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis-le-Thiboult en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DELNOTT, Maire.

Etaient présents:. F.DELNOTT, C.ROYNARD, S.LEFEBVRE, J.ROUYER, C.HOUDEVILLE, M.LECOUTEUX, C.LEMERCIER, H.DEHAYES, T.RIU, J-C SAINT DENIS, et C.HEBERT

Etaient absents: C.GUILLON (pouvoir donné à M.LECOUTEUX), P.TERSIN et J-P GODIER

Mme C.ROYNARD a été élue Secrétaire.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2025 concernant le budget principal dont les comptes sont arrêtés ainsi :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT de l'exercice	RÉSULTAT de clôture
FONCTIONNEMENT	426 515,41	349 152,18	77 363,23	260 840,46
INVESTISSEMENT	20 995,21	34 622,26	- 13 627,05	144 783,98

Sous la présidence de Mme C.LEMERCIER, doyenne, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants restants, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Denis Le-Thibault ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

F. DELNOTT, Maire

